

A.F.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 72 Rue du Chapitre
Zone d'Activités Les Andrés
69126 BRINDAS

453 266 884 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente novembre,
A onze heures,

La société A.F.C.2, Société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros, ayant son siège social 280 chemin des Vignes 69670 VAUGNERAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800101834 RCS LYON, représentée par Monsieur Jean Luc VIDAL en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1600 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.F.C.,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 72 Rue du Chapitre Zone d'Activités Les Andrés 69126 BRINDAS au 4 rue de la Terre Noble 69126 BRINDAS et ce à compter du 1^{er} novembre 2023.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 – Siège social**

Le siège social est fixé au 4 rue de la Terre Noble 69126 BRINDAS.

Il pourra être transféré conformément aux dispositions légales en vigueur. »

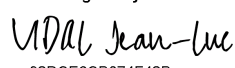
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société A.F.C.2

Représentée par Monsieur Jean-Luc VIDAL

DocuSigned by:

92DCE6CB074F42B...